

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS416

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 37

À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« constaté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.